

---

# TRANSYLVANIAN REVIEW

---

Vol. XXI, Supplement No. 4, 2012

---

## History, Philosophy and Politics (10<sup>th</sup>–21<sup>th</sup> Centuries)

---

Edited by  
DANIELA MĂRZA • LIANA LĂPĂDATU

## ROMANIAN ACADEMY

Chairman:  
Academician **Ionel Haiduc**

## CENTER FOR TRANSYLVANIAN STUDIES

Director:  
Academician  
Prof. **Ioan-Aurel Pop**, Ph.D.

Publication indexed and abstracted in the  
Thomson Reuters Social Sciences Citation Index®  
and in Arts & Humanities Citation Index®,  
and included in EBSCO's library products.

On the cover:  
*Densuş* (Hunedoara county),  
Orthodox church, 13<sup>th</sup> century, general view,  
photo by ŞTEFAN SOCACIU

Printed in Romania by Color Print Zalău  
66, 22 Decembrie 1989 St.,  
Zalău 450031, Romania  
Tel. (0040)260-660598;  
(0040)260-661752



[www.colorprint.ro](http://www.colorprint.ro)

**Transylvanian Review** continues the tradition of **Revue de Transylvanie**, founded by Silviu Dragomir, which was published in Cluj and then in Sibiu between 1934 and 1944.

**Transylvanian Review** is published 4 times a year by the **Center for Transylvanian Studies** and the **Romanian Academy**.

### EDITORIAL BOARD

CESARE ALZATI, Ph.D.

Facoltà di Scienze della Formazione, Istituto di Storia Moderna e Contemporanea, Università Cattolica, Milan, Italy  
HORST FASSEL, Ph.D.

Institut für donauschwäbische Geschichte und Landeskunde, Tübingen, Germany  
KONRAD GÜNDISCH, Ph.D.

Bundesinstitut für Kultur und Geschichte der Deutschen im östlichen Europa, Oldenburg, Germany  
HARALD HEPPNER, Ph.D.

Institut für Geschichte, Graz, Austria  
PAUL E. MICHELSON, Ph.D.

Huntington University, Indiana, USA  
ALEXANDRU ZUB, Ph.D.

Chairman of the History Section of the Romanian Academy, Director of the A. D. Xenopol Institute of History, Jassy, Romania

### EDITORIAL STAFF

Ioan-Aurel Pop	Rudolf Gräf
Nicolae Bocşan	Virgil Leon
Ioan Bolovan	Daniela Mârza
Raveca Divricean	Alexandru Simon
Maria Ghitta	

### Translated by

Bogdan Aldea—English  
Liana Lăpădatu—French

### Desktop Publishing

Edith Fogarasi  
Cosmina Varga

Correspondence, manuscripts and books should be sent to: **Transylvanian Review, Centrul de Studii Transilvane** (Center for Transylvanian Studies) 12–14 Mihail Kogălniceanu St., 400084 Cluj-Napoca, Romania.

All material copyright © 2012 by the Center for Transylvanian Studies and the Romanian Academy. Reproduction or use without written permission is prohibited.

[cst@acad-cluj.ro](mailto:cst@acad-cluj.ro)  
[www.centruldestudiiitransilvane.ro](http://www.centruldestudiiitransilvane.ro)

---

# Contents

---

• <b>Editor's Note</b>	5
------------------------	---

---

• <b>The Middle Ages: A Different Face</b>	7
--	---

---

L'horizon des tombes à dépôt de cheval ou parties de cheval dans la région comprise entre le Bas-Danube, les Carpates Méridionales et Orientales et le Dniestr (X <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles)	9
--	---

Adrian Ioniță

Die Beziehungen zwischen Byzanz und dem Königreich Jerusalem am Beispiel des kaiserlichen Hofzeremoniells von Konstantinopel im 12. Jahrhundert	43
---	----

Vlad Sofronie

Notes on the Documentary Mention of Hațeg in June 19, 1278	53
--	----

Tudor Sălăgean

The Transylvanian Anthroponymy in the 13 <sup>th</sup> Century: Introductory Views	61
--	----

Victor V. Vizauer

<i>Payne's Universum</i> in The Graphic Collection of National History Museum of Transylvania Cluj-Napoca	73
---	----

Claudia M. Bonța

Représentations sociales, peurs et règlements de conflits : Les Roumains dans les chasses aux sorcières de Transylvanie (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles)	85
--	----

Ioan Pop-Curșeu

---

• <b>Ideologies: Between Philosophy and Theology</b>	105
--	-----

---

<i>Quantum potest et eductio formarum</i> : L'analogie de réception dans le <i>Super Dionysium De divinis nominibus</i> , d'Albert le Grand	107
---	-----

Daniel Fărcaș

Berkeley's Argument for the Existence of God in the <i>Alciphron</i> dialogue	125
---	-----

Vlad Mureșan

Culianu and the European Philosophical Inheritance	131
--	-----

Liliana Sonea

Metaphysics According to Ion Petrovici	145
--	-----

Claudia Renata David

Is There a Political Pathology?	165
---------------------------------	-----

Ana-Maria Dragodan

Defining Populism and the Problem of Indeterminacy: Some Conceptual Considerations	175
--	-----

Camil-Alexandru Pârnu

<b>• A World in Motion: Political Realities and International Relations</b>	187
<hr/>	
Protectorates and International Guarantees in South-Eastern Europe (1774–1878)	189
Gheorghe Cliveti	
La genèse de la frontière sur le Prout : les négociations de Giurgiu et Bucarest (1811-1812)	201
Armand Goșu	
La modernité roumaine à l'âge de l'apprentissage politique	221
Raluca Alexandrescu	
The Modernization of Romania—A Success or a Failure?	245
Gheorghe Iacob	
Mining Labor Agreements in the Jiu Valley during the Interbellum Period	257
Mircea Baron and Oana Dobre-Baron	
Processes of Globalization and Sport Development	275
Jean Fircă	
<b>• Cultural and Historical Diversity</b>	289
<hr/>	
Das Wort als Transporteur eines autochthonen Bildes – kann „ <i>Pfanne</i> “ ins Rumänische eindeutig mit „ <i>Tigăie</i> “ übersetzt werden?	291
Annelore Mayer	
Die ungarische Geschichtsschreibung zur Zeit des Dualismus	301
Vilmos Erős	
Chanoines roumains dans les grandes universités européennes pendant la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle	317
Ioana Mihaela Bonda	
Matrimonial Behaviours of the Transylvanian Romanian Rural Elite (Second Half of the 19 <sup>th</sup> Century)	327
Daniela Deteșan	
Sergei Prokofiev: The Relationship between Music and Communist Ideology: Outline of a Typology	339
Florinela Popa	
The Paradigmatic Polyvalence of Romanian Historiography: Past and Present—Themes, Authors, Orientations	357
Stoica Lascu	
Producing and Consuming “Folklore”: Study of the Origins and Usage of Folklore as a Field of Media Culture in Post-Communist Romania	391
Corina Iosif	
Mixed Marriages in a Multiethnic and Multiconfessional Environment: A Case Study on the City of Cluj (1900-1939)	405
Ioan Bolovan	
Bogdan Crăciun	
Daniela Mărza	
<b>• List of Authors</b>	413
<hr/>	

# La genèse de la frontière sur le Prout

## Les négociations de Giurgiu et Bucarest (1811-1812)

---

ARMAND GOȘU

**L**A GUERRE russo-turque qui a éclaté en 1806 est une « diversion » censée faciliter la victoire de Napoléon I<sup>er</sup> sur l'armée du Tsar Alexandre I<sup>er</sup> en Europe centrale. L'Empereur avait œuvré à la création d'une grande coalition incluant l'Empire ottoman et l'Iran, qui devait prendre la Russie dans son étau. Mais pendant l'été 1807, à Tilsit, Napoléon change ses plans, au point d'accepter d'envisager la possibilité qu'Alexandre annexe les Principautés roumaines et la Finlande, à titre de gage permettant de cimenter l'alliance franco-russe. La convention d'Erfurt (automne 1808) prévoit explicitement l'accord de la France en vue de l'annexion de la Moldavie et de la Valachie par la Russie et de l'établissement de la frontière sur le Danube. D'autre part, les négociations russo-turques de Jassy, en 1809, s'étaient achevées sans résultat. La Porte, soutenue par la Grande Bretagne, refusait toute concession, obligeant ainsi la Russie à reprendre ses opérations militaires sur le Bas-Danube, qu'elle avait interrompues à l'été 1807, suite à l'armistice de Slobozia. Cependant, aucun des succès militaires remportés par les Russes au Sud du Danube en 1810 n'a été décisif, et les tensions traversant la relation franco-russe deviennent de plus en plus évidentes.

À l'été 1811, Mikhaïl Illarionovitch Koutouzov, commandant de l'armée russe, rappelle en Russie une partie des troupes du front du Danube, pour se préparer à résister à l'invasion française. Les lignes russes s'en trouvant affaiblies, le général Koutouzov retire toutes ses unités au Nord du fleuve, dont il espère faire un bouclier. Cependant, après l'abandon de Rusçuk et le retrait du gros des troupes russes au Nord du Danube, les Ottomans forcent la ligne russe en passant le Danube aux abords de la ville de Giurgiu et établissent une tête de pont fortifiée à la hauteur du village de Slobozia, les 8 et 9 septembre 1811. Les Russes avaient de bonnes raisons de craindre une invasion massive des Ottomans en Valachie. Mais le désordre qui règne dans le camp ottoman, l'incapacité des détachements turcs à exécuter les manœuvres nécessaires et le manque de formation tactique des commandants empêchent la Porte de saisir la chance qui s'offrait à elle de disperser l'armée russe pour occuper la Valachie. Après avoir réussi à traverser le fleuve, du 9 au 14 octobre,

les Turcs se contentent de défendre et de fortifier la tête de pont de Slobozia, sans tenter la moindre incursion, la moindre opération militaire d'envergure. Face à un ennemi de la taille du général Koutouzov, c'est une erreur fatale.

Ayant reçu le renfort de deux divisions venues du Dniestr, les Russes tentent, les 11 et 12 octobre, une opération d'encerclement qui débute par le déplacement de plusieurs détachements et de pièces d'artillerie vers Turnu. En réponse, le grand vizir fait détacher des troupes cantonnées autour de Nikopol, pour faire face à une éventuelle attaque. Pendant ce temps, le général Ievgueni Ivanovitch Markov avance vers l'Ouest à la tête de 8000 hommes. Il exécute ce mouvement de nuit, dans le plus grand secret, et les Russes réussissent à traverser le fleuve les 12 et 13 octobre. Notons que cet encerclement se déroule sans que les Ottomans ne s'en aperçoivent. Markov et ses troupes prennent la direction de Rusçuk, et lorsque leur présence est détectée, ils sont déjà trop près des positions turques. L'attaque russe a lieu le 14 octobre 1811 ; elle est couronnée de succès. Après une résistance plutôt symbolique, les Ottomans se retirent en désordre. Le général Markov occupe le camp et, retournant les canons, arrose d'un feu nourri la rive gauche, où se trouvait le gros des forces ottomanes, ainsi que le grand vizir. La flottille russe stationnée sur le Danube fait son apparition devant Rusçuk, parachevant ainsi l'encerclement de l'armée ottomane. Dans la nuit du 14 au 15 octobre, devant l'imminence du désastre et craignant d'être fait prisonnier par les Russes, le grand vizir se glisse hors du camp et passe en Bulgarie, traversant le Danube<sup>1</sup>.

M. I. Koutouzov comptait bien mettre à profit cette victoire pour signer la paix sans passer par l'étape intermédiaire de l'armistice<sup>2</sup>. Le 12 octobre 1811, le ministre des affaires étrangères, Nikolaï Petrovitch Roumiantsev, fait parvenir au général Koutouzov de nouvelles instructions en vue des négociations à venir. La première condition était l'annexion de la Moldavie et de la Bessarabie (terme qui désignait à l'époque la région située au Nord de l'embouchure du Danube, également connue sous le nom de Boudjak). Si la Porte s'obstinait à refuser cette condition – et dans ce cas seulement –, alors la Russie se serait contentée de fixer la frontière sur le Siret. Pour la restitution de la Valachie, le gouvernement turc devrait verser une compensation financière. Le point 4, relatif à la Géorgie, allait s'avérer d'une grande importance dans l'évolution ultérieure des négociations : la Russie y sollicite l'annexion des territoires qu'elle a occupés au cours de cette guerre<sup>3</sup>. Le message met de 10 à 15 jours pour parvenir à Koutouzov, qui, entre temps, avait déjà obtenu l'accord du grand vizir pour fixer la frontière sur le Siret. C'est ce retard qui expliquerait la reprise des pourparlers au sujet de la frontière, les négociateurs russes sollicitant cette fois son déplacement sur la rivière Milcov, conformément aux dernières instructions de Roumiantsev.

Après avoir pris connaissance des conditions posées par les Russes pour signer la paix, le grand vizir répond à Koutouzov, dans une lettre datée du 19 octobre 1811 : « je n'ai ni pouvoir, ni mandat me permettant de céder la moindre parcelle de terre à l'intérieur des anciennes frontières ; toutefois – continue Ahmed Pacha – (...) je pourrais prendre sur moi de donner un avis (*senet*) favorable à la signature

de l'armistice, soit en cédant la forteresse de Hotin et les terres qui en dépendent, soit en versant des réparations de guerre adéquates » (ma trad.)<sup>4</sup>. Telle était la teneur du message officiel. Le messenger, Hadji Essad Effendi, avait reçu pour instruction de transmettre de vive voix des conditions de paix sensiblement différentes de celles de la lettre. Au nom du grand vizir, ce dernier propose l'annexion du Boudjak et la cession des forteresses de Hotin, Bender et Akkerman. Au cours d'une discussion informelle, Essad Effendi aurait même avoué à l'un des Fonton qu'Ahmed Pacha était disposé à pousser les concessions jusqu'au Prout<sup>5</sup>. Mais Koutouzov refuse l'offre et demande le rétablissement de l'ancienne frontière entre la Moldavie et la Valachie<sup>6</sup>. Le 25 octobre, Ahmed Pacha communique à Koutouzov sa décision : « que la rivière Siret, qui se trouve entre la Valachie et la Moldavie [sic!], soit la frontière » (ma trad.), demandant pour le Caucase le maintien de l'ancienne frontière<sup>7</sup>. Le général répond qu'il donne son accord à la « variante Siret » et demande que les négociations commencent sans tarder. Le 17 novembre, N.P. Roumiantsev fait savoir que le cabinet du Tsar a accepté le projet d'annexion de la Moldavie jusqu'au Siret<sup>8</sup>.

La hâte avec laquelle Saint-Petersbourg a limité et reformulé ses prétentions territoriales était due aux évolutions récentes de la scène internationale<sup>9</sup>, et notamment à la menace française. Côté turc, les faiblesses internes de l'Empire ottoman le mettaient dans l'impossibilité de poursuivre la guerre. On conserve trace d'une discussion entre le grand vizir et les commandants des corps d'armée, qui en dit long de ce point de vue : le grand vizir ayant proposé de refuser les conditions de paix et de continuer les combats, les commandants répondent sans détour : « La frontière d'Anatolie ou de Roumélie ne nous concerne pas ! Nous n'avons plus la force, nous ne sommes plus capables d'attaquer ou de nous défendre. Dans ces conditions, il faut conclure la paix à tout prix, pour sauver nos frères en religion qui se trouvent sur l'autre rive [du Danube] » (ma trad.)<sup>10</sup>. En effet, une grande partie de l'armée turque se trouvait dans une situation critique, surtout les corps d'armée détachés sur la rive gauche du fleuve et sur l'île faisant face à Giurgiu, qui étaient encerclés. Ils étaient plus de 10 000 hommes, manquant totalement de provisions et réduits à la situation ridicule d'être nourris par les Russes<sup>11</sup>.

Les parties tombent d'accord pour commencer les négociations à Giurgiu. Les envoyés de la Porte partent pour la ville portuaire le 26 octobre<sup>12</sup>. La délégation turque, nombreuse comme de coutume, était dirigée par Müftüzade Ibrahim Selim Effendi ; parmi ses membres, les plus importants allaient s'avérer être Seyyid Mehmed Saïd Galib Effendi, qui prendra ultérieurement la tête de la délégation, et l'interprète principal, le Grand drogman Dimitrie Moruzzi<sup>13</sup>. Dirigée par l'ancien ambassadeur André Italinsky, l'équipe des négociateurs russes est constituée du général major Ivan Vassilievitch *Sabaneev* et de Joseph Fonton ; Pierre et Antoine Fonton servent d'interprètes. Il convient de préciser que M. I. Koutouzov dirige en permanence les activités de la délégation russe<sup>14</sup>.

La première session des pourparlers<sup>15</sup> a lieu à Giurgiu, le 31 octobre 1811. Au grand étonnement des représentants de la Porte, les négociateurs russes commencent par déclarer qu'ils sont « chargés de demander que toute la Moldavie et la Bessarabie

soient réunies à l'Empire de Russie et que depuis l'embouchure du Danube dite de St. Georges jusqu'où se séparent la Moldavie et la Valachie, le cours de ce fleuve du côté gauche lui appartienne aussi à perpétuité »<sup>16</sup>. Les Ottomans rétorquent que cette question a été tranchée par les commandants des deux armées, Koutouzov et Ahmed Pacha, dans leur correspondance antérieure, et que ces derniers ont décidé de placer la frontière sur le Siret<sup>17</sup>. La question de la frontière revient dans les discussions du lendemain, 1<sup>er</sup> novembre, quand la délégation russe annonce que le général Koutouzov a accepté le principe d'une frontière sur le Siret.

La deuxième session a pour principal objet les bras du Danube. Les discussions ont lieu devant la carte. Les représentants de Saint-Petersbourg veulent fixer la frontière sur le bras Saint-Georges ; les Ottomans trouvent cette proposition inadmissible et répondent que la variante « Kilia » est la seule acceptable à leurs yeux. Face à la réponse des Russes, qui déclarent que « la demande de l'embouchure de St. Georges [a] été faite par ordre de S.E. le g<énéra>l en chef », le Grand drogman sollicite, au nom de la délégation turque, un entretien avec le général Koutouzov, pour lui faire part de « toutes les considérations qui les empêchent d'accéder à sa demande de l'embouchure de St. Georges et toutes celles qui devraient le déterminer d'accepter l'offre de celle de Kilia ». En fin de compte, les plénipotentiaires russes acceptent cette requête et chargent l'un des Fonton (probablement Pierre Fonton, qui servait d'agent de liaison entre le Grand drogman et le commandant russe) de conduire le prince Moruzzi auprès du général ; Moruzzi revient à la tente qui abrite la réunion au bout d'une demi-heure. Le protocole russe de la réunion présente cet épisode comme un succès de la délégation ottomane, qui, par l'intermédiaire de Moruzzi, aurait convaincu Koutouzov d'accepter le principe d'une frontière sur le bras de Sulina, « mais avec la condition que cette embouchure soit commune aux deux puissances, c'est-à-dire, que la rive gauche appartienne à la Russie, et la rive droite à la S<ublime> P<orte>, que toutes les îles qui se trouvent sur la rive gauche, en prenant pour base le milieu du fleuve, deviennent aussi propriétés de la Cour I<mperia>le de Russie, et même que l'île située devant Galatz quoique hors de la ligne du milieu, et faisant plutôt partie de la rive droite, soit cédée en toute propriété à la Russie »<sup>18</sup>.

La réunion suivante a lieu le 3 novembre, dans une maison de Giurgiu. Cette fois-ci, c'est la question de la navigation sur les bras du Danube qui provoque des disputes. La partie turque demande que la circulation des navires russes soit limitée à Sulina et, en amont du fleuve, jusqu'au confluent avec le Siret. En examinant l'article relatif au tracé de la nouvelle frontière, les Russes soulèvent la question de la circulation des bâtiments de guerre sur le fleuve. Les Turcs répondent que ces navires pourront remonter le fleuve jusqu'au confluent avec le Siret, à la hauteur de la ville de Galați<sup>19</sup>.

La quatrième réunion, celle du 4 novembre, occupe une place importante dans l'économie générale des négociations de paix de l'automne 1811 et du printemps 1812. La question de la frontière caucasienne est au centre des débats. Les Russes



tentant d'imposer le principe du *uti possidetis*, la délégation ottomane refuse catégoriquement, argumentant que, « une cession de territoire en Europe ayant lieu, il ne saurait y en avoir une autre en Asie »<sup>20</sup>. Qui plus est, les négociateurs de la Porte déclarent – fait consigné dans le procès-verbal russe – qu'« ils ont été spécialement chargés de ne pas l'admettre », même si on aborde la question des cessions de territoires dans le Caucase<sup>21</sup>. Compte tenu des positions irréconciliables qu'affichent les parties, la conférence est interrompue, et l'un des membres de la délégation russe, Constantin Iakovlevitch Boulgakov, chef de la chancellerie diplomatique de l'Armée de Moldavie, part informer Koutouzov du point de vue des représentants de la Porte. À son retour, Boulgakov fait savoir que le général « insist[e] sur l'admission de l'article de l'*uti possidetis* »<sup>22</sup>. Conclusion : les plénipotentiaires russes affirmant qu'ils ne renonceront pas à leurs prétentions territoriales dans le Caucase, les Ottomans décident de demander au grand vizir des instructions spéciales à ce sujet<sup>23</sup>. En ce qui concerne les Principautés roumaines, la délégation turque sonde l'opinion des Russes sur une éventuelle annulation des privilèges de la Valachie et sur la possibilité d'exclure les Principautés du protectorat du Tsar<sup>24</sup>.

La réponse d'Ahmed Pacha est présentée lors de la septième réunion, le 12 novembre : il refuse catégoriquement toute modification de frontière dans le Caucase. C'est au cours de cette même séance qu'est rédigé l'article concernant la frontière du Siret, dans la version imposée par la délégation russe : « le milieu de la rivière du Seret servira de limite »<sup>25</sup>.

Fin octobre, la délégation ottomane s'était assise à la table des négociations sans avoir encore reçu de mandat spécifique d'Istanbul. À l'ouverture des négociations, les représentants de la Porte ne connaissaient pas la position du Sultan au sujet des prétentions territoriales de M.I. Koutouzov. Ce n'est que le 20 ou le 21 novembre qu'arrivent dans le camp des négociateurs turcs les décisions du padichah, dans une lettre envoyée à Dimitrie Moruzzi par son frère, Panaiotaki Moruzzi<sup>26</sup>, qui assumait à l'époque les fonctions du Grand drogman. Au soir du 21 novembre, Pierre Fonton a un entretien secret<sup>27</sup> avec Dimitrie Moruzzi<sup>28</sup>, qui lui fait part des nouvelles transmises par son frère. Il lui annonce aussi que le Sultan n'a pas approuvé la fixation de la frontière sur le Siret et qu'il exige que la région de Galaţi – la *rayah* d'Ismail – au Nord des bouches du Danube, ainsi que les provinces du Caucase, restent sous le contrôle de l'Empire ottoman. Qui plus est, le prince Moruzzi, par l'intermédiaire de P. Fonton, demande au général Koutouzov d'accepter une frontière sur le Prout, à l'exception d'une région du Sud du Boudjak.

Ces informations sont présentées officiellement lors de la réunion plénière du 29 novembre. Entre-temps, les pleins-pouvoirs des trois premiers envoyés de la Porte sont arrivés d'Istanbul, et le Grand drogman Moruzzi les a traduits en français. En ouverture de cette douzième réunion de négociation, les délégations échangent des copies de leurs pleins-pouvoirs. Après ce début officieux, le premier plénipotentiaire de la Porte, Seyyid Mehmed Saïd Galib Effendi, prend la parole pour annoncer à l'assemblée plénière que le Sultan n'a pas accepté la fixation de la future frontière

sur le Siret. Poursuivant, il fait remarquer que « la Russie n'[est] pas dans le cas de désirer une extension de territoire, puisqu'elle en possède un des plus immenses ». L'envoyé ottoman reconnaît à la Russie le droit d'obtenir certains avantages à l'issue de la guerre, mais ajoute que ces avantages ne devraient pas être territoriaux. Le représentant de la Russie mime la plus parfaite surprise devant « le langage extraordinaire qui leur [est] tenu ». Dans leur réponse, les Russes font remarquer que la fixation de la frontière sur le Siret avait été la condition première du cessez-le-feu, de la conclusion de l'armistice et de l'ouverture des négociations de paix. À leur question : « Tous les articles discutés jusqu'ici vont-ils être annulés ? », les représentants de la Porte répondent que, puisqu'on remet en question les préliminaires, il faudra renoncer à certaines clauses des articles déjà acceptés. L'émoi créé par la communication de Galib Effendi dans les rangs de la délégation russe est tel qu'il prend les allures d'une tentative d'intimidation. On va jusqu'à interdire à l'interprète russe de traduire les discussions et à demander au premier secrétaire de ne plus rien porter au procès-verbal. Après avoir fait savoir à la partie turque qu'« ils se considéraient hors d'état de prolonger la conférence », les Russes « ont brusquement levé la séance »<sup>29</sup>.

Après cette réunion orageuse, les chefs des deux délégations, André Italinsky et Sayyid Mehmed Saïd Galib Effendi, ont un entretien privé<sup>30</sup>, au cours duquel Galib Effendi « a fait connaître quels étaient les changements de base, que nécessitaient les instructions adressées par le Sultan, et quelles étaient les propositions pour l'établissement d'une nouvelle frontière en Europe entre l'Empire Ottoman et l'Empire de Russie. Galib Effendi a répété les propositions en indiquant que *le Pruth*, à partir de son entrée dans la Moldavie, jusqu'à Faltchi formerait la première partie de cette frontière, que de Faltchi il serait tiré une ligne droite qui irait s'appuyer sur la rivière Kunduk, ce qui ferait la seconde partie de cette frontière et que la troisième partirait de ce point en y comprenant la dite rivière Kunduk et s'étendrait jusqu'à la Mer Noire, de sorte que tout le pays qui est à la gauche du Pruth et de la ligne tirée de Faltchi, ainsi que du Kunduk et cette rivière dans tout son cours jusqu'à la Mer Noire deviendraient possessions de la Russie, ce qui comprend une bonne portion de la Moldavie et de la Bessarabie et dès lors aussi les forteresses de Hotin, de Bender et d'Akkermann ». Italinsky promet de communiquer au général Koutouzov la nouvelle position de la Porte et part en déclarant que « ses instructions ne p[euven]t pas lui permettre d'admettre cette frontière »<sup>31</sup>.

Dans ce nouveau contexte, l'hiver approchant, la marge de manœuvre du commandant de l'armée russe est réduite. Avec peu d'hommes, à la mauvaise saison, il ne peut guère envisager une démonstration de force au Sud du Danube. Depuis Saint-Pétersbourg, le ministre des affaires étrangères Nikolai Petrovitch Roumiantsev, dans une lettre de novembre 1811, demande au général Koutouzov de ne pas interrompre les négociations en cours et d'obtenir le plus rapidement possible la signature de la paix<sup>32</sup>. En même temps, le Tsar<sup>33</sup> et le chancelier Roumiantsev<sup>34</sup> envoient des instructions précises quant à la fixation de la future frontière sur le Siret.

À l'approche de l'hiver, les négociations menaçant de se prolonger, les deux délégations quittent l'austère Giurgiu pour la capitale de la Valachie, ville plus confortable.

La première séance des pourparlers de Bucarest – quatorzième dans l'ordre général – a lieu le 12 janvier 1812. La délégation russe communique les instructions venues de Saint-Pétersbourg, dans lesquelles Alexandre I<sup>er</sup> demande que « la rivière du Sêret forme la nouvelle frontière des deux empires du côté de l'Europe » ; il demande en outre d'insérer dans le texte du traité un article assurant aux Serbes « une existence tranquille sous la garantie de la Russie ». Les plénipotentiaires ottomans répondent qu'il leur est impossible d'accepter les exigences du Tsar<sup>35</sup>. Les Russes objectent que, en tant que vainqueur, le Tsar aurait « le droit de persister d'avoir le Danube pour frontière ». Vient alors la réplique de Galib Effendi, rappelant les instructions reçues d'Istanbul, « c'est à dire le Pruth, en se réservant Ismail et Kilia, le rétablissement de l'ancienne frontière en Asie et un arrangement pour les Serviens »<sup>36</sup>.

À la suite de cette réunion, le 13 janvier 1812, M.I. Koutouzov adresse au grand vizir une lettre par laquelle il porte à sa connaissance le contenu des dernières instructions reçues de Saint-Pétersbourg. Alexandre continue à réclamer « que la rivière *du Siret* forme la nouvelle frontière des deux empires du côté de l'Europe, ... que les acquisitions qu'elle [la Russie] a faites en Asie, soit par la voie des armes ou par celle des conventions avec les habitants, restent en sa possession et qu'enfin il soit établi, sous sa garantie, un arrangement relatif aux Serviens »<sup>37</sup>. Le commandant de l'armée russe rappelait à Ahmed Pacha « que la cession jusqu'au *Siret* était une condition *sine qua non* de l'armistice », que du fait du refus des propositions du Tsar par la délégation ottomane « l'armistice est rompu », et que les soldats encerclés sur la rive gauche du Danube seraient dorénavant considérés comme prisonniers de guerre<sup>38</sup>. Le général russe a donc décidé d'accroître la pression exercée sur la Porte, espérant l'obliger à accepter les conditions de paix du cabinet du Tsar. Koutouzov sait ne pas pouvoir hausser davantage le ton, car il n'a pas les moyens de lancer une attaque d'envergure au Sud du Danube. D'ailleurs, en plein milieu de l'hiver, il aurait été difficile de réussir toute action militaire d'une certaine importance. Et en effet, Koutouzov se borne à quelques menus harcèlements et à diverses manœuvres peu consistantes.

Au cours de la seconde quinzaine de février, des détachements russes traversent rapidement le Danube et occupent Sistov. C'est alors que les Ottomans comprennent enfin que toute l'armée russe est sur le pied de guerre : le général Alexandre Fiodorovitch Langeren a pris la tête des troupes de la région de Giurgiu, tandis que le général Evgueni Ivanovitch Markov a pris le commandement des corps d'armée d'Olténie<sup>39</sup>. Malgré la rupture de l'armistice, que les Russes avaient déclarée dès la mi-janvier, et malgré la reprise des combats, Koutouzov se déclare disposé à poursuivre les négociations. En même temps, les Russes laissent entendre que de nouvelles opérations militaires vont être dirigées contre Rusçuk, Vidine et Silistra<sup>40</sup>.

La réaction de la Porte s'exprime dans une lettre adressée le 27 février par le grand vizir à Koutouzov, l'invitant à faire des concessions et à agir « conformément aux principes de la modération »<sup>41</sup>. Ce message étant loin de satisfaire les attentes du général, les attaques russes au Sud du Danube se poursuivent<sup>42</sup>.

Par l'intermédiaire « de la personne en question », avec laquelle Pierre Fonton était « en relations secrètes »<sup>43</sup>, M.I. Koutouzov apprend que le Sultan a tenu conseil

à Istanbul « pour aviser préventivement aux mesures nécessaires pour la continuation de la guerre »<sup>44</sup>. Les renseignements fournis par les agents à la solde du Tsar dans l'Empire ottoman, qui parviennent aussi à Koutouzov à Bucarest, via Vienne, ainsi que la correspondance diplomatique d'autres États, que les Russes ont pu intercepter et déchiffrer<sup>45</sup>, indiquent que la Porte est décidée à continuer la guerre. Le grand vizir quitte Rusçuk, trop vulnérable en cas d'attaque, et prend la route de Choumen pour lever des troupes<sup>46</sup>. La réponse du Tsar aux conditions de paix proposées par la Porte a créé la panique parmi les hauts fonctionnaires de l'Empire. Mahmoud II « a considéré ces circonstances, non seulement comme une preuve que le désir de la paix n'existe pas, mais encore comme un signe manifeste que la Cour Impériale nourrit des projets de destruction de l'Empire Ottoman ». Lors du conseil élargi qu'il a convoqué, le Sultan demande à chacun d'opter, par écrit, pour la paix ou la guerre, et d'indiquer les moyens et les ressources permettant de continuer le combat. La résolution finalement adoptée prévoit de rejeter les conditions de paix proposées par le Tsar et, en conséquence, de poursuivre la guerre<sup>47</sup>. L'ordre est donné de fondre de nouvelles pièces d'artillerie pour remplacer les pertes subies par le grand vizir à Rusçuk<sup>48</sup>. Fermement décidé à poursuivre les opérations militaires<sup>49</sup>, le Sultan va jusqu'à demander que les spahis et les oulémas financent de leur propre poche la campagne du Danube<sup>50</sup>. Dans l'Empire tout entier, la rumeur dit que le sultan Mahmoud II va personnellement prendre la tête de l'armée qui doit s'ébranler au printemps vers les Pays roumains<sup>51</sup>.

Entre-temps, en Europe occidentale, Napoléon en est aux derniers préparatifs en vue d'attaquer la Russie. Le « duel des deux diplomaties »<sup>52</sup> pour la constitution de blocs politico-militaires en est lui aussi arrivé à sa phase finale<sup>53</sup>. Si l'Autriche, la Prusse et le duché de Varsovie doivent se joindre à la France pour frapper la Russie au centre, l'Empereur a aussi besoin de la Suède et de l'Empire ottoman pour former les deux ailes de la Grande Armée. L'ancien maréchal de France Bernadotte, devenu prince régent de Suède sous le nom de Karl Johan, doit pénétrer en Finlande à la tête de 50 000 Suédois et menacer la capitale, Saint-Pétersbourg, tandis que le Sultan doit attaquer sur le Dniestr avec plus de 100 000 hommes<sup>54</sup>.

Ainsi, pour mobiliser la Porte, le 27 janvier 1812, de nouvelles instructions sont transmises au chargé d'affaires français à Istanbul. Selon ces instructions, La Tour-Maubourg doit œuvrer à une alliance franco-ottomane dirigée contre la Russie. Napoléon serait disposé à garantir l'intégrité territoriale de la Porte et, en cas de guerre, il s'engage à lui restituer la Crimée. L'empereur français souhaite que le Sultan se mette à la tête de ses armées pour le rejoindre en Pologne. Un paragraphe de la lettre prévient le représentant de la France qu'il n'est pas habilité à soumettre directement ces propositions aux dignitaires turcs ; ces informations sur les plans de son monarque doivent lui servir uniquement pour savoir comment répondre à d'éventuelles questions<sup>55</sup>. Quelques jours plus tard, le 9 février, sont rédigés à Paris deux projets de document : celui du traité d'alliance entre l'Empire français et l'Empire ottoman et celui de la convention militaire. Conformément au projet de

traité, les puissances signataires se garantissent réciproquement « l'intégrité de leurs possessions actuelles » [c'est moi qui souligne] et s'engagent à unir leurs forces « dans la guerre où la Porte est actuellement engagée ». Pas un mot, donc, sur la Crimée, ni sur d'autres anciennes provinces de la Porte. Le premier article du projet de convention précise que les plénipotentiaires ottomans quitteront Bucarest et que les négociations de paix seront interrompues avant le 1<sup>er</sup> mars. Mahmoud II doit participer en personne à la grande coalition contre la Russie, à la tête d'une armée de 100 000 hommes<sup>56</sup>. Mais ces plans restent sans valeur tant que la diplomatie française n'agit pas clairement en vue de rapprocher la Porte de la coalition voulue par Napoléon. Se fondant uniquement sur le conflit traditionnel entre Russes et Ottomans, trop souvent informé en retard ou pas informé du tout de l'évolution de la situation sur le cours inférieur du Danube<sup>57</sup>, manquant de représentants de marque de l'envergure de son ancien ambassadeur à la Porte, le général Sébastiani, Paris rate l'occasion d'élargir son front contre la Russie.

La coalition antirusse est constituée au début du printemps, par la signature à Paris, le 24 février 1812, du traité d'alliance offensive et défensive<sup>58</sup> et de la convention militaire qui prévoit la participation de la Prusse à une guerre contre la Russie<sup>59</sup> ou contre l'Angleterre<sup>60</sup>. Dans le traité d'alliance avec l'Autriche, signé le 14 mars, les parties garantissent « l'intégrité du territoire de la Porte Ottomane en Europe » et, au point 9 des articles secrets, que « La Porte Ottomane sera invitée à accéder au traité d'alliance de ce jour »<sup>61</sup>. Par ce dernier article, Napoléon cherche à impliquer activement la diplomatie autrichienne à Istanbul, Paris et Vienne s'efforçant de diminuer l'influence de Londres sur le gouvernement ottoman.

En effet, le représentant anglais à Istanbul, Charles Stratford Canning, effectue des démarches en vue de mettre un terme à la guerre russo-turque. L'intervention britannique a d'ailleurs joué un rôle décisif dans la signature de la paix de Bucarest<sup>62</sup>. Pour faciliter la circulation des informations entre Saint-Pétersbourg et Istanbul, Stratford Canning utilise les services de deux diplomates napolitains, *Guglielmo Constantino Ludolf* et le duc de Serracapriola<sup>63</sup>. Dès le début des négociations de Giurgiu, le cabinet britannique, par l'intermédiaire de son secrétaire d'État Richard Ch. Wellesley, est tenu au courant avec promptitude et exactitude du progrès des pourparlers et de l'évolution des positions de chacune des délégations<sup>64</sup>. De son côté, le 7 mars, sous la signature de Elhaz Mehmed, le caïmacan du vizir, La Porte envoie, par l'intermédiaire de Stratford Canning, une lettre adressée au Premier Ministre Spencer Percival, dans laquelle elle sollicite l'implication de la diplomatie britannique dans les négociations de paix russo-ottomanes<sup>65</sup>.

Après l'interruption des négociations officielles, des contacts sporadiques, par interprètes interposés, n'ont fait qu'accroître la tension entre les parties quant à la future frontière du Caucase. Au cours d'un entretien confidentiel avec A. Italinsky et J. Fonton, Dimitrie Moruzzi déclare que la Porte, pour des motifs nationaux, religieux et politiques, refuse toute cession de territoires et qu'elle n'acceptera pour cette région que le respect du principe du *status quo ante bellum*<sup>66</sup>. Dans une lettre

adressée au grand vizir le 18 mars, le général Koutouzov demande des explications sur l'attitude des plénipotentiaires ottomans refusant de discuter de la frontière caucasienne<sup>67</sup>. Dans sa réponse, Ahmed Pacha reproduit l'argument déjà connu selon lequel, pour des raisons religieuses et ethniques, aucun territoire ne peut être cédé dans cette région<sup>68</sup>. Quelques semaines plus tard, au cours de la seconde quinzaine d'avril, lors d'un entretien privé avec Antoine Fonton, Galib Effendi affirme « que si la Russie voulait renoncer à la frontière d'Asie, on pourrait s'expliquer et s'entendre sur celle d'Europe »<sup>69</sup>. Tout cela laisse supposer qu'au printemps 1812, la diplomatie ottomane se préoccupe davantage du sort des provinces caucasiennes que de celui de l'Europe du Sud-est.

Le 3 avril 1812, deux séries d'instructions sont rédigées à Saint-Pétersbourg à l'intention de M.I. Koutouzov. Les premières émanent du ministre des affaires étrangères, N.P. Roumiantsev, et communiquent au général les dernières conditions de paix agréées par le Tsar, à savoir notamment que la future frontière serait placée sur le Siret<sup>70</sup>. Le second message secret destiné au général est une lettre du Tsar Alexandre I<sup>er</sup>, dont les instructions contredisent celles transmises par Roumiantsev. Le monarque y souligne que l'intérêt de la Russie est de conclure la paix au plus tôt<sup>71</sup>, et que Koutouzov est autorisé, dans le pire des cas, à accepter une frontière sur le Prout en échange de la signature d'un traité d'alliance russo-ottoman<sup>72</sup>. Cette variante implique deux compromis majeurs de la part d'Istanbul. Le premier est territorial : en échange du Siret, le Sultan doit se résigner à une frontière suivant le Prut, le Danube et le bras de Chilia, perdant ainsi l'important point stratégique situé au Nord de l'embouchure du fleuve. Le second compromis est d'ordre politico-militaire : pour borner les annexions russes au cours du Prout, l'Empire ottoman, conformément à la condition posée par le Tsar, doit rejoindre le bloc antinapoléonien. Cette idée a été indirectement suggérée au Tsar par le régent de Suède et ancien maréchal de France Bernadotte, dans la correspondance particulière et secrète qu'ils entretiennent depuis décembre 1810<sup>73</sup>. Mais l'état des armées ottomanes et l'opposition de Londres empêchent l'Empire ottoman de se joindre à la coalition antinapoléonienne.

Avec un retard qui compromet les plans de l'Empereur français, Paris nomme un nouvel ambassadeur à Istanbul en la personne du général Antoine-François Andréossi. On donne à ce dernier l'ordre de hâter la conclusion de l'alliance avec la Porte et de garantir au Sultan la restitution des Principautés danubiennes, le document précisant que Napoléon « n'a pas cessé de regarder ces provinces comme faisant partie des possessions ottomanes »<sup>74</sup>.

Bien que les négociations soient officiellement interrompues<sup>75</sup> et que la guerre ait repris, les représentants des deux puissances continuent à se voir en secret pour échanger des informations. Ces entretiens se multiplient vers la mi-avril ; y participent les plénipotentiaires en chef, les Fonton servant d'interprètes. Le 12 avril a lieu une rencontre confidentielle de ce genre, réunissant Galib Effendi, A. Italinsky et P. Fonton. Le diplomate ottoman demande le rétablissement du *status quo ante bellum* dans le Caucase et l'établissement de la frontière européenne sur le Prout, à l'exception des *rayah* d'Ismail et de Chilia<sup>76</sup>. Italinsky et P. Fonton se montrent

étonnés, déclarant qu'ils considèrent le Siret « comme la frontière consentie et convenue »<sup>77</sup>. Et ce n'est pas le seul étonnement des Russes.

L'entretien reprend trois jours plus tard, le 15 avril. C'est M.I. Koutouzov qui a sollicité une entrevue avec le chef de la délégation turque, prétextant vouloir lui communiquer le contenu des instructions qu'il a reçues du Tsar<sup>78</sup>. En parcourant sommairement le protocole de l'entretien, rédigé par Antoine Fonton<sup>79</sup>, on remarque surtout que les instructions sont présentées à Galib Effendi sous la forme d'un ultimatum. Le général prétend qu'il s'agit de la position d'Alexandre I<sup>er</sup>, mais transmet en fait les conditions de paix formulées par Roumiantsev : la frontière sur le Siret, la pleine autonomie administrative des Serbes et, pour le Caucase – la question la plus épineuse jusque là –, il propose de nommer des commissaires « pour régler définitivement cette frontière, d'après un consentement amical des deux puissances », le traité de paix n'en devant faire aucune mention « mais bien entendu que les choses resteraient *in statu quo* » (ma lecture : les Russes continueraient à contrôler ces territoires jusqu'à ce qu'une solution soit apportée au problème). Après avoir écouté l'« ultimatum du Tsar », Galib Effendi annonce qu'il a l'ordre explicite de refuser toute cession de territoire dans le Caucase, et propose, pour la région du Bas-Danube, une frontière sur le cours du Prout, à l'exception d'« une petite portion de territoire » au nord de l'embouchure du fleuve, dans la région du Boudjak, qui resterait en possession de la Porte. Antoine Fonton a noté dans le protocole de l'entretien que Galib Effendi pensait « que le grand vizir pourrait prendre sur lui de céder encore quelque chose de plus », évidemment dans cette même région<sup>80</sup>.

À l'occasion de ces entretiens confidentiels, les parties sont tombées d'accord pour reprendre les pourparlers officiels. Mais auparavant, le général dicte ses instructions aux représentants de la Russie. Il commence par les questions les moins conflictuelles : les Serbes et les privilèges des Principautés roumaines. En ce qui concerne le Caucase, il demande soit l'annexion des territoires occupés, soit le maintien du *statu quo* pour une période de cinq ans, ensuite de quoi des commissaires seraient nommés pour fixer les frontières « par un accord amical ». Enfin, au dernier point, il sollicite l'établissement de la frontière sur le Siret<sup>81</sup>. En pratique, rien n'a changé dans les prétentions des Russes, rien qui puisse justifier la reprise des négociations.

La 15<sup>e</sup> réunion, qui marque la reprise des pourparlers, a lieu le 1<sup>er</sup> mai. Une cérémonie d'ouverture précède la présentation officielle à la délégation turque de l'« ultimatum » du Tsar, précédemment communiqué de façon confidentielle à Galib Effendi. Après la lecture, le premier plénipotentiaire ottoman fait observer que les prétentions territoriales contenues dans le document constituent un obstacle majeur à la signature de la paix<sup>82</sup>. Les discussions abordent ensuite la question de la frontière caucasienne. Malgré tous les efforts des Russes, qui avancent toutes sortes d'arguments, les représentants de la Porte continuent à souligner le fait qu'ils ont la « mission catégorique et claire de ne rien accepter » d'autre que les anciennes frontières<sup>83</sup>. Vers la fin de la réunion, Galib Effendi conclut que c'est l'insistance de la Russie à réclamer des cessions de territoire dans le Caucase qui empêche les deux empires de faire la paix<sup>84</sup>.

Le lendemain, 2 mai 1812, les délégations se retrouvent pour la 16<sup>e</sup> réunion. Elles décident de se concentrer en priorité sur les disputes territoriales. Mais les Russes continuent à exiger une solution fondée sur l'« ultimatum du Tsar », ce qui provoque un refus catégorique de la part de Galib Effendi<sup>85</sup>. Voyant qu'ils ne pourront pas tomber d'accord sur la frontière caucasienne, les négociateurs en reviennent à la frontière européenne. Mais là aussi, les opinions divergent radicalement. Les plénipotentiaires de la Porte présentent deux propositions comme point de départ des négociations : soit « le rétablissement de l'ancienne frontière en Europe, au moyen d'une indemnité en argent pour les frais de la guerre », soit « l'établissement de la frontière à la voie d'Adrien, proposition importante qui constitue une cession considérable de territoire et met la Russie en possession de plusieurs forteresses d'un intérêt majeur ». Les représentants du Tsar répondent sèchement que l'Empire ottoman « n'est pas en état de satisfaire à une indemnité telle que celle qu'exigent cinq années de guerre » ; quant à la seconde proposition, le procès-verbal consigne le fait que les Russes « ont démontré tous les inconvénients de cette frontière, ceux très majeurs qui résulteraient pour la Russie si la Porte conservait les forteresses d'Ismail et de Kilia »<sup>86</sup>. Commentant les affirmations des Russes, Galib Effendi rappelle que la Russie possède déjà « une étendue immense de territoire »<sup>87</sup>. Nerveux, les représentants du Tsar demandent au premier plénipotentiaire ottoman de préciser clairement sa position vis-à-vis de l'ultimatum. Dans sa réponse consignée dans le protocole de la séance, Galib Effendi, après avoir rappelé le vif désir qu'avait la Porte de conclure la paix, souligne « que *la situation des affaires en Europe* [c'est moi qui souligne] lui en fait même une obligation particulière, qu'il croit aussi que le même motif doit déterminer la Cour I<impéria>le à se prêter à des conditions équitables, admissibles »<sup>88</sup>. Cette allusion à la situation internationale, tombant en fin de séance, a dû avoir un grand impact. En effet, la Russie avait tout intérêt à conclure au plus vite l'affaire de l'Europe du Sud-est pour pouvoir se concentrer sur l'imminente invasion française.

Le jour même, ainsi que les jours suivants, M.I. Koutouзов avance un certain nombre de concessions pour pouvoir finaliser les pourparlers, à l'occasion d'entretiens confidentiels avec Galib Effendi. Joseph Fonton, souvent mis à contribution par le général lors des négociations secrètes, y participe. Koutouзов propose de but en blanc de fixer la frontière sur le Prout et le Danube, mais, à sa grande stupéfaction, Galib Effendi insiste pour qu'Ismail et Chilia restent sous le contrôle de l'Empire ottoman. Le général rejette cette variante avec véhémence, déclarant que dans ce cas les concessions qu'il vient de proposer sont annulées et laissant entendre qu'il va continuer à réclamer le Siret<sup>89</sup>. Il faut rappeler que M.I. Koutouзов, selon les instructions du Tsar, aurait pu accepter le Prout contre un traité d'alliance entre les deux empires, traité qu'il a d'ailleurs proposé, se heurtant à chaque fois à une réponse négative du représentant de la Porte. En un sens, le général violait sciemment la lettre des instructions reçues<sup>90</sup>. Immédiatement informé de cette proposition, le grand vizir ne donne pas son aval à une frontière « sur tout le cours du Prout » et transmet à Galib Effendi des instructions catégoriques dans ce sens. En échange de menues



cessions dans le Caucase, Ahmed Pacha croyait pouvoir obtenir de conserver la possession des deux forteresses au Nord des bouches du Danube<sup>91</sup>.

L'insistance du plénipotentiaire ottoman au sujet du Sud Boudjak amène Koutouzov à aborder l'éventualité d'une destruction des forteresses de Chilia et d'Ismail<sup>92</sup>. Affirmant d'abord que « tout contact de la frontière avec le Danube, serait-ce sur une petite section, empêchera la conclusion de la paix » (ma trad.), Galib Effendi, dans une lettre chiffrée du 8 mai, demande pourtant l'accord du grand vizir pour le compromis proposé par Koutouzov, à savoir une frontière sur le Prout, sur le Danube et sur le bras de Chilia jusqu'à la mer, à condition que les Russes fassent détruire les forteresses d'Ismail et de Chilia et s'engagent à ne pas construire d'autres fortifications dans cette région<sup>93</sup>. Dans les grandes lignes, Mehmed Saïd Galib Effendi et Mikhaïl Koutouzov, assistés par Joseph Fonton, sont donc tombés d'accord sur quatre articles qui constitueront la base du futur traité : de petites cessions territoriales dans le Caucase en faveur de la Russie ; une frontière sur le Prout, sur le Danube et sur le bras de Chilia ; la confirmation des privilèges des Principautés roumaines ; l'autonomie administrative des Serbes<sup>94</sup>. Les deux plénipotentiaires attendront à Bucarest la réponse du grand vizir Ahmed Pacha.

Entre-temps, le Tsar Alexandre I<sup>er</sup> constate que, malgré son ordre de conclure les négociations au plus vite, la paix tarde à être signée. A partir du printemps 1812, le Tsar se laisse séduire par l'idée d'organiser une révolte massive contre l'Autriche et la France. C'est pourquoi il décide d'envoyer sur le Danube l'amiral Pavel Vassilievitch Tchitchagov, qu'il nomme commandant en chef de l'armée, amiral de la flotte de la Mer Noire et gouverneur des Principautés<sup>95</sup>. Sa mission, telle qu'il va lui-même la décrire dans ses *Mémoires*, est de conclure la paix avec la Porte, de faire signer aux Ottomans un traité d'alliance offensive et défensive, et d'exécuter d'amples mouvements de diversion dans le Sud du continent<sup>96</sup>. Avant de partir pour Bucarest, Tchitchagov reçoit ses instructions du Tsar<sup>97</sup>. L'idée centrale est de susciter un soulèvement des habitants de la Serbie, de la Bosnie, de la Dalmatie, du Monténégro, de la Croatie et de l'Illyrie, donc des Slaves du Sud, contre l'Autriche et la France. Deux plans d'action sont envisagés, en fonction de l'attitude d'Istanbul. Si de bonnes relations s'établissent entre le Tsar et le Sultan, les Ottomans viendront soutenir l'insurrection des populations balkaniques contre Napoléon. Dans le cas contraire, Tchitchagov doit agir pour soulever les Grecs et pour activer Ali Pacha de Janina<sup>98</sup>.

Les contemporains ont souvent vu une relation de cause à effet entre la nomination de l'amiral Tchitchagov à la tête de l'armée du Danube et la hâte avec laquelle Koutouzov a signé la paix avec la Porte<sup>99</sup>. Mais les événements peuvent très bien s'expliquer par leur logique propre, sans faire intervenir d'innombrables spéculations. Et d'ailleurs, comment soupçonner le général d'avoir fait traîner les négociations de paix, lui qui, inquiet, transmettait de Bucarest à son ministre de la guerre des informations qu'il recevait sur des mouvements de troupes autrichiennes dans la région de Brașov et de Sibiu, ainsi que sur des regroupements de bataillons en Galice ?!<sup>100</sup>

Alexandre I<sup>er</sup> approuve en personne les conditions obtenues par Koutouzov à Bucarest, même s'il note, dans sa lettre du 14 mai à Tchitchagov : « Mais il ne faut pas

se dissimuler que cette paix présente aussi des inconvénients. Le général Koutousoff a négligé un point très-important : c'est de n'offrir les concessions que nous avons faites dans nos prétentions qu'à condition d'une alliance défensive et offensive »<sup>101</sup>. Alexandre I<sup>er</sup> demande à l'amiral de ne pas intervenir pour modifier les conditions déjà négociées, au risque de compromettre la signature de la paix<sup>102</sup>. Le général Koutousov était conscient du fait qu'il n'avait pas respecté les instructions du Tsar. Mais pour conclure la paix avec la Porte, dans le contexte de l'année 1812, il ne pouvait pas faire mieux, ainsi qu'il le déclare lui-même dans une lettre adressée au Tsar<sup>103</sup>.

Une fois l'approbation du grand vizir obtenue, on passe à la rédaction des articles de fond du traité de paix<sup>104</sup>. Le premier point stipule que la rivière Prout devient la frontière séparant les deux empires. La démolition des forteresses d'Ismail et Chilia, qui «sera stipulée par un article séparé et particulier» est mentionnée au deuxième point. Les trois articles suivants concernent la frontière du Caucase, la question serbe et la confirmation des privilèges des Principautés roumaines<sup>105</sup>.

En vertu de ces conditions acceptées le 15 mai, deux jours plus tard, le 17 mai 1812, on procède à la signature des préliminaires de la paix de Bucarest<sup>106</sup>. Nous présentons ci-dessous des extraits de ce document :

*La rivière du Pruth, depuis son entrée en Moldavie, jusqu'à son confluent avec le Danube, et la rive gauche du Danube, depuis ce confluent jusqu'à la bouche de Kili et à la mer, formeront la limite des deux empires. Cette bouche sera commune à l'un et à l'autre. Les petites îles inhabitées avant la guerre et qui à partir de vis-à-vis Ismail, jusqu'à la dite bouche de Kili, sont plus près de la rive gauche, laquelle doit appartenir à la Russie, ne seront possédées par aucune des deux puissances. Il n'y sera point élevé dorénavant des fortifications ni des édifices ; elles resteront désertes et les sujets respectifs pourront les fréquenter seulement pour y pêcher et pour y couper du bois....*

*D'après un article séparé et secret les forteresses d'Ismail et de Kili seront démolies. La Cour Imp<éria>le de Russie n'élèvera point désormais des fortifications dans ces endroits, et la démolition commencera aussitôt après l'échange des ratifications pour être continuée et achevée.*

*Quant aux frontières caucasiennes, il est stipulé qu'elles seront « entièrement rétablies comme elles étaient anciennement avant la guerre ; mais il sera stipulé par un article séparé que la côte maritime située à deux heures de la rivière du Phase, et à quatre heures d'Anakra, et où il n'existe ni forteresse, ni palanque, sera destinée à l'usage de la Cour Impériale de Russie, comme une échelle, pour assurer et faciliter le transport des munitions de guerre et autres objets nécessaires... ; mais la propriété de ce littoral appartiendra à la Sublime Porte, et il n'y sera point élevé de part et d'autre de nouvelles fortifications.*

*...la Sublime Porte accorde aux Serviens un pardon et une amnistie générales, et ils ne pourront être inquiétés en aucune manière pour leurs actions passées....*

*Les actes et stipulations relatives aux privilèges de la Moldavie et de la Valachie existant jusqu'à l'époque de cette guerre seront confirmées.*

*Immédiatement après la conclusion de ces bases il sera procédé à la négociation et à l'arrangement définitif des autres articles de la paix.*

Les deux délégations se réunissent les jours suivants pour finaliser le texte du traité de paix. Après avoir réglé tous les problèmes relatifs aux articles du document, après la traduction des textes et la vérification de cette dernière, le 28 mai, les représentants de l'Empire ottoman et de l'Empire russe signent à Bucarest le traité de paix. En vertu des dispositions de l'article 4, la Russie obtient la fixation de la frontière sur le Prout, le Danube et le bras de Chilia jusqu'à la mer<sup>107</sup>.

Le fait d'atteindre la ligne du fleuve, même sur une section réduite, représente un indiscutable succès de la politique russe d'expansion en direction d'Istanbul. L'annexion du territoire situé entre le Prout et le Dniepr offre à la Russie un couloir stratégique pour pénétrer au cœur de la Péninsule balkanique. En même temps, la Russie englobe dans ses frontières une population d'origine latine et de langue romane – la première et la seule de son histoire. Cependant, à cause du contexte défavorable de l'année 1812, Alexandre I<sup>er</sup> ne réalise qu'une infime partie du vaste plan d'expansion en Europe du Sud-est conçu par le cabinet du Tsar au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>. Au lieu des Principautés roumaines, dont l'annexion aurait assuré à la Russie le contrôle du Bas-Danube, Saint-Petersbourg doit se contenter de quelques kilomètres de rive et d'un bras secondaire du fleuve. Le Prout restera d'ailleurs la limite maximale de l'expansion russe dans cette direction. En effet, c'est avec Alexandre I<sup>er</sup> que prend fin l'ère des grandes annexions territoriales, l'époque de Pierre I<sup>er</sup> et de Catherine II. Le frère d'Alexandre, Nicolas I<sup>er</sup>, après une brillante campagne militaire, n'obtiendra que le Delta du Danube, et lorsqu'il voudra, en 1853, reprendre l'offensive en direction des Détroits, une grande coalition européenne s'oppose à la Russie et la met en déroute. Nicolas I<sup>er</sup> est né trop tard pour la croisade qu'il rêvait de conduire contre le Croissant.



## Notes

1. A.I. Mihailovski-Danilevski, *Opisanie turetskoj voiny s 1806 g do 1812 goda*, Sankt Peterburg, 1849, vol. II, p. 211.
2. *Documente privitoare la istoria românilor. Colecția Eudoxiu de Hurmuzaki*, suppl. I, vol. II, édit. A. Odobescu, Bucarest, 1885, p. 636 ; Mustafa A. Mehmet, *Documente turcești privind istoria României*, vol. III (1791-1812), Bucarest, 1986, p. 289.
3. *Vnešneaja politika Rossij XIX – naceala XX v. Dokumenty rossijskogo Ministerstva inostrannyh del*, vol. VI, Moskva, 1961, p. 182.
4. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 284.
5. *Ibidem*, p. 287-291.
6. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III (1808-1812), pod red. L.G. Beskrovnoogo, Moskva 1952, p. 655 ; A. N. Petrov, *Vojna Rossij s Turtsiej 1806-1812 gg.*, vol. III, Sankt Petersburg, 1887, p. 333-335.

7. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 286.
8. *Vnešneața politika Rossij*, vol. VI, p. 215-216.
9. N. I. Kazakov, « Iz istorii Buharestskogo mirnogo dogovora 1812 goda », in *Istoriia SSSR*, nș 3, 1967, p. 125-126.
10. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 290.
11. *Colecția Hurmuzaki*, supl. I, vol. II, p. 603.
12. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 291.
13. *Ibidem*, p. 285 et 296, note 29 ; dr. Fehmi Ismail « Bükreş Andlaşmasının Müzakeresi 1811-1812 » (Les négociations de paix de Bucarest, 1811-1812), in *Bellen, Türk Tarih Kurunu Basimevi*, Ankara, nș 181, 1982, p. 77.
14. *Colecția Hurmuzaki*, supl. I, vol. II, p. 640-641 ; Ștefan Ionescu, *Manuc bei zaraf și diplomat la începutul secolului al XIX-lea*, Cluj-Napoca, 1976, p. 153-154.
15. V. A. Uljanitski, *Materialy k istorij Vostočinogo voprosa v 1808-1813*, in *Čtenie v imperatorskom obsčestve istorij i drevnostej rossijskih pri Moskovskom universitete*, tom 199, kniga 4, 1901. Uljanitski a publié certains des protocoles des réunions de Giurgiu et de Bucarest. Des autres protocoles, il n'a imprimé que quelques extraits, où il s'est contenté de résumer certaines sessions en quelques lignes. Les documents turcs relatifs aux négociations de paix ont été traduits et publiés par le professeur Mustafa A. Mehmet.  
J'ai personnellement identifié et étudié dans les archives de Moscou tous les protocoles des négociations de paix de Giurgiu et Bucarest. Ils ont probablement été rédigés par Constantin Iakovlevitch Boulgakov, chef de la chancellerie diplomatique de l'armée de Koutouzov. Les protocoles russes présentent plusieurs avantages. Premièrement, ils sont rédigés dans la langue des négociations, le français, qui était la langue diplomatique de l'époque. Deuxièmement, le contenu de plusieurs sessions n'était connu que par de courts fragments ou des résumés publiés par Uljanitski ou Mehmet. Or, pour chacune de ces réunions, le fonds Chancellerie des Archives des affaires étrangères de l'Empire russe à Moscou contient des rapports de plusieurs pages. Troisièmement, les sources consultées permettent une datation plus précise des discussions, indiquent les lieux où elles se sont déroulées et précisent les réactions aux problèmes discutés des délégations dans leur ensemble, ainsi que celles des personnages qui les composent.
16. Toutes les citations sont en français dans le texte, sauf indication contraire.
17. Archiv Vnešnej Politiki Rossijskoj Imperij, fonds 133 Kantslearija ministra inostrannyh del, opis 468 (1794-1830 gg.), dossier 1984, f. 2-3 ; M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 293-295.
18. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 15-19.
19. *Ibidem*, f. 33 ; M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 300.
20. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 44-45.
21. *Ibidem*, f. 46.
22. *Ibidem*, f. 48.
23. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 304-305.
24. *Ibidem*, p. 302-303.
25. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 95 ; voir aussi M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 320.
26. Florin Marinescu, *Etude généalogique sur la famille Mourouzi*, Athènes, 1987, p. 72-75.
27. Cet épisode est rapporté dans la lettre adressée le 22 novembre par Koutouzov au ministre des affaires étrangères Roumiantsev. *Vnešneața politika Rossij*, vol. VI, p. 237-239.

28. Dans ce type de communication, la source des informations était invariablement désignée par la formule « la personne en question », afin de protéger cette dernière. L'identification appartient aux éditeurs des documents (*ibidem*, p. 718, note 260).
29. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 145-149 ; voir aussi M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 325-326.
30. Les documents que j'ai pu consulter ne permettaient pas de dater plus précisément cette entrevue. Le rapport transmis au grand vizir, publié par M. Mehmet, porte la date du 2 décembre, et le procès-verbal rédigé par les Russes est daté du 21 novembre/3 décembre. Ce dernier contient la remarque suivante : « à la suite de la conférence du 17 de ce mois, il a eu une entrevue particulière... ». La datation la plus vraisemblable semble donc être celle du 30 novembre/1<sup>er</sup> décembre, une autre possibilité étant que l'entretien ait eu lieu immédiatement après la clôture de la douzième réunion, au soir du 29 novembre.
31. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 152-153.
32. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 759, note 2 (« l'objectif principal ... ne pas interrompre les négociations en cours »).
33. Mihailovski-Danilevski, *op.cit.*, vol. II, p. 219.
34. Lettre de Roumiantsev à Koutouzov du 4 décembre 1811 : « Que la rivière Siret soit acceptée pour frontière, ainsi qu'il en a déjà été convenu », *Vnešneaja politika Rossij*, vol. VI, p. 242.
35. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 164-165.
36. *Ibidem*, f. 166-171 ; M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 330-334. Pour le contexte dans le lequel s'est déroulée cette série de négociations, voir A. N. Popov, *Otečestvennaja vojna 1812 goda*, vol. I, *Snošenija Rossij s inostrannymi derjavami pered vojnoju 1812 goda*, Moskva, 1905, p. 286-334 (ch. IV, « Okančianie voiny s Turtsiej i Buharetskij mir ») ; I. S. Dostian, *Rossija i balkanskij vopros. Iz istorij russko-balkanskih političeskikh sveazej v pervoj tretj XIX v.*, Moskva, 1972, p. 72.
37. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 32.
38. *Ibidem*, f. 33. Le document a été publié dans *Vnešneaja politika Rossij*, vol. VI, p. 257.
39. *Colecția Hurmuzaki*, suppl. I, vol. II, p. 669.
40. *Colecția Hurmuzaki*, n.s., vol. II. *Rapoarte consulare austriece*, ed. A. Oțetea, Bucarest, 1967, p. 8.
41. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 111-112.
42. *Colecția Hurmuzaki*, suppl. I, vol. II, p. 670-671.
43. « La personne en question » était le Grand drogman Dimitrie Moruzzi.
44. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 63 (rapport secret de P. Fonton du 31 janvier/12 février 1812).
45. Comme la correspondance diplomatique envoyée par la Légation danoise d'Istanbul ; par exemple, la lettre du 14 février 1812, *ibidem*, f. 164.
46. *Ibidem*, dossier 1987, f. 30-31.
47. Ces renseignements ont été fournis à P. Fonton par Dimitrie Moruzzi, qui, quant à lui, les tenait de son frère Panaiotaki (renseignements contenus dans le rapport secret envoyé à Koutouzov par P. Fonton le 16 mars 1812). *Ibidem*, dossier 1982, f. 113-114.
48. *Ibidem*, dossier 1987, f. 42.
49. N. Iorga, « Alte lămuriri despre veacul al XVIII-lea după izvoare apusene. Luarea Basarabiei și Moruzeștii », in *Analele Academiei Române. Memoriile secțiunii istorice*, série II, tome XXXIII, Bucarest, 1910, p. 161-162.

50. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 170-173.
51. *Ibidem*, f. 173.
52. D'après le titre du livre de V.G. Sirotkin, *Duel dvuh diplomatii. Rossiia i Franciia v 1801-1812 gg*, Moskva, 1966.
53. Voir le chapitre « Na poroge novoï voiny 1810-1812 gg », dans V.G. Sirotkin, *op.cit.*, p. 163-197.
54. *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, vol. XXIII, Paris, 1867, p. 402.
55. *Colecția Hurmuzaki*, suppl. I, vol. II, p. 715 ; voir aussi Général comte de Ségur, *Histoire de Napoléon et de la Grand Armée pendant l'année 1812*, vol. I, seizième édition, Paris, 1852, p. 33-34.
56. *Colecția Hurmuzaki*, suppl. I, vol. II, p. 716.
57. A propos des négociations de paix russo-ottomanes, le consul de France à Bucarest note souvent dans ses rapports : « Ce congrès est indéchiffrable » [en fr. d. l. texte]. *Ibidem*, p. 659 etc..
58. De Clercq, *Recueil des traités de la France*, vol. II, 1803-1815, Paris, 1864, p. 354-356.
59. *Ibidem*, p. 356-359.
60. *Ibidem*, p. 362-363.
61. *Ibidem*, p. 370-372.
62. Leon Casso, *Rusia și basinul dunărean*, traduction du russe avec une étude introductive par S.G. Berechet, Iași, 1940, p. 153-156.
63. Massimiliano Pezzi, *Aspettando la pace. Il Levante ottomano nei documenti diplomatici napoletani (1806-1812)*, 1992, p. 119-136.
64. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1987, f. 12.
65. Paul Cernovodeanu, *Drama unei provincii istoric românești în context politic internațional (1806-1920)*, Bucarest, 1993, p. 42.
66. Rapport du 13 mars, Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 121.
67. *Ibidem*, f. 141-142.
68. *Ibidem*, f. 191.
69. *Ibidem*, f. 205 (rapport d'Antoine Fonton à Koutouzov, 17 avril 1812).
70. M. I. Kutuzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 850-851, note 2.
71. « Dans les circonstances actuelles, la moindre perte de temps est très grave ».
72. « Dans une situation extrême, je vous autorise à conclure la paix au prix de la fixation de la frontière sur le Prout et le Danube... Toutefois, je ne vous permets d'accepter une telle concession qu'en échange d'un traité d'alliance avec la Porte. » (ma trad.) M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 851.
73. Armand Goșu, *Între Napoleon și Alexandru I. Principatele dunărene la începutul secolului al XIX-lea*, Bucarest, 2008, p. 256-259.
74. *Colecția Hurmuzaki*, suppl. I, vol. II, p. 683 (Instructions au comte Andréossy, datées du 18 avril 1812).
75. La Porte a envoyé au grand vizir l'ordre d'interrompre les négociations de paix. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1987, f. 42.
76. *Ibidem*, dossier 1982, f. 195-196.
77. *Ibidem*, f. 197.
78. Il s'agissait en fait des deux séries d'instructions provenant l'une d'Alexandre I<sup>er</sup>, l'autre de Roumiantsev, toutes deux datées du 3 avril et arrivées à Bucarest le 14 avril. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 880.

79. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 200-202. Le rapport d'A. Fonton, traduit en russe et publié dans M.I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 877-880.
80. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1982, f. 202.
81. *Ibidem*, dossier 1983, f. 2-3. Le document du 30 avril a été publié dans *Vnešneaja politika Rossij*, vol. VI, p. 381.
82. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 174-175.
83. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 335-336.
84. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1984, f. 180-182.
85. *Ibidem*, f. 190.
86. *Ibidem*, f. 196-197.
87. *Ibidem*, f. 198.
88. *Ibidem*, f. 198.
89. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 881-882.
90. Au cours d'une discussion privée, l'un des Fonton a proposé de conclure une alliance russo-turque, mais la réaction du plénipotentiaire de la Porte a été un rejet catégorique. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 339-340.
91. Valeriu Veliman, *Relațiile româno-otomane (1711-1821)*, *Documente turcești*, Bucarest, 1984, p. 698 ; Fehmi Ismail, *art.cit.*, p. 102. Il semble qu'Ahmed Pacha avait initialement accepté la variante fixant la frontière sur le Prout ; c'est du moins ce que laisse penser la lettre chiffrée de Galib Effendi datée du 8 mai : « l'approbation précédente ... accordait la permission de votre Altesse pour accepter tout le Prout, cependant, compte tenu des précieuses instructions ultérieures, je n'ai pas eu le courage... » (c'est moi qui souligne) (ma trad.). Document publié par M. Mehmet.
92. Leon Casso, *op.cit.*, p. 208-209.
93. M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 339-345.
94. *Ibidem*.
95. N. Iorga, *art.cit.*, p. 167-170.
96. *Mémoires de l'amiral Paul Tchitchagof*, publiés par Charles Gr. Lahovary, Paris-Bucarest, 1909, p. 359-360.
97. Le texte de ce document a été publié en 1870 dans *Russkii arhiv* sous le titre « Instruksia Aleksandra I adm. Čičagovu ». Édition plus récente, avec une datation corrigée, dans *Vnešneaja politika Rossij*, vol. VI, p. 363-365.
98. Pour nous, le texte fondamental reste à ce sujet l'étude de N. I. Kazakov, « Proekt privlečenija narodov balkanskogo poluostrva k borbe protiv napoleonovskoj agresij v 1812 godu », dans *1812 god. K stopotideseatiletiju otečestvennoj voiny. Sbornik statej*, Moskva, 1962, p. 47-63.
99. *Arhiv kneazea Vorontsova*, vol. XV, Moskva, 1880, p. 493.
100. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 888.
101. *Sbornik russkogo istoričeskogo obsčestva*, vol. VI, S. Peterburg, 1871, p. 68.
102. *Ibidem*, p. 67.
103. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 895 (« je n'ai pas pu faire mieux, à cause de la situation européenne ; je n'ai ménagé mes efforts, ni négligé aucun moyen, Dieu m'en est témoin », ma trad.)
104. Archives V. P. R. I., fonds Kantslearija, dossier 1983, f. 5. En présentant aux plénipotentiaires russes le contenu de ces articles, Koutouzov note en introduction qu'ils ont

- été convenus « entre moi et le premier plénipotentiaire ottoman Ghalib Effendi pour devoir servir de base et de préliminaire du traité de paix de la Cour Imp<peria>le avec la Sublime Porte » [en fr. d. l. texte].
105. *Ibidem*, f. 6. Le document, traduit en russe, a été publié dans M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 892-893.
106. On trouve deux versions de ce texte dans les archives V. P. R. I., présentant des différences minimales, limitées à quelques précisions supplémentaires, surtout dans le préambule. Archives V. P. R. I., fonds Kantselearija, dossier 1982, f. 16-17 ; 19-21. En traduction russe dans M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 897-899.
107. M. I. Koutouzov, *Sbornik dokumentov*, vol. III, p. 906-914 ; *Vnešneaja politika Rossij*, vol. VI, p. 406-412 ; M. Mehmet, *Documente turcești*, vol. III, p. 361-366 ; *The Great Powers and the Near East 1774-1923*, edited by M. S. Anderson, London, 1970, p. 28-29. Dans la riche bibliographie consacrée aux négociations de Bucarest, citons N. S. Kineapina, *Vnešneaja politika Rossij pervoj poloviny XIX v*, Moskva, 1963, p. 43-50 ; I. S. Dostian, *op.cit.*, p. 73-74 ; *Vostočinyi vopros vo vnešnei politike Rossij. Konetz XVIII – nacalo XX vv.*, otv. red. N. S. Kineapina, Moskva, 1978, p. 67-77 ; *Istorija vnešnei politiki Rossij, pervaja polovina XIX veka*, Moskva, 1995, p. 83, 89-90 ; V.N. Vinogradov, *Strannaja rusko-turetskaja vojna (1806-1812) i Buharestskij mir*, in „Balkanskije issledovadija”, vyp. 18, *Aleksandr I i Balkany*, Moskva, 1997 ; Armand Goșu, *op.cit.*, p. 210-229.
108. *Vostočinyi vopros vo vnešnei politike Rossij*, p. 75 (« le gouvernement d'Alexandre I<sup>er</sup> n'a pas atteint son objectif politique, qui était l'annexion des Principautés roumaines »)

## Abstract

### The Establishment of the Prut Borders (the Negotiations of Giurgiu and Bucharest, 1811–1812)

The author analyses the evolution of the peace negotiations between autumn 1811 and spring 1812, based on documents from Russian and Turkish archives. Due to several spectacular tactical operations, the Ottoman army was surrounded by the Russian troops led by Mikhail Koutouzov, and the Grand Vizier was forced to accept peace negotiations, without the Sultan's approval, which led to the boundary being fixed on the river Siret, which would have involved the annexation of the greater part of the principality of Moldavia by Russia. Despite the fact that the peace negotiations that had begun in Giurgiu had been conditioned upon the border on the Siret, the Sultan requested that the border be established on the river Prut, while also keeping Kilia and Akkerman, i.e. the northern mouth of the Danube, within the confines of the Ottoman Empire. The peace negotiations that subsequently continued in Bucharest, the capital of Wallachia, were halted at the beginning of 1812 and fighting resumed. Under the pressure of the French invasion and due to the diplomatic intervention of Great Britain and Sweden, Tsar Alexander I agreed to annex only half of Moldavia, with the future boundary being fixed on the Prut and on the Kilia arm of the Danube.

## Keywords

Napoleon I, Alexandre I, Mikhail Illarionovitch Koutouzov, Nikolai Petrovitch Roumiantsev, Ahmed Pacha, André Italinsky, Dimitrie Moruzzi, Charles Stratford Canning, Wallachia, Moldavia, Russia, Hotin, Bender, Ismail, Kilia, Akkermann, Ottoman Empire, Prut, Siret, Bucharest